

## Communiqué de presse

Date 17 décembre 2019

Décision du tribunal de commerce du 6 décembre 2019

# Action en dommages-intérêts contre AMAG et Volkswagen AG également rejetée

**Group Communication** **AMAG salue la décision du Tribunal de commerce de Zurich de ne pas donner de suite juridique à l'action en dommages-intérêts de la Fondation alémanique pour la protection des consommateurs (SKS) contre AMAG et Volkswagen AG. Le tribunal de commerce adhère ainsi à l'appréciation d'AMAG selon laquelle la SKS n'est pas en droit d'intenter une action et que l'action ne se justifie pas non plus sur le fond.**

AMAG Group SA  
Group Communication  
Alte Steinhäuserstrasse 12  
6330 Cham  
Téléphone 044 269 53 00  
Fax 044 269 53 63

Twitter @AMAG\_Media  
blog.amag.ch

[www.amag-group.ch](http://www.amag-group.ch)

Conformément à la décision du Tribunal de commerce du canton de Zurich du 6 décembre 2019 dans l'affaire de la Fondation alémanique pour la protection des consommateurs contre AMAG Import SA et Volkswagen AG, le Tribunal de commerce ne donne pas suite à l'action de la SKS car le but de la fondation SKS n'est pas de faire valoir des prétentions en dommages-intérêts de tiers et la SKS ne peut donc intenter une action et ester en justice.

En outre, le tribunal déplore que la SKS ait également agi pour le compte de personnes morales, ce qui est contraire au but de la fondation, et que la SKS n'ait pas été en mesure de démontrer le motif invoqué par diverses allégations générales.

La décision du tribunal de commerce de ne pas donner suite à l'action de la SKS n'a rien à voir avec l'affirmation réitérée de la SKS selon laquelle il n'existe aucune possibilité de recours collectif en Suisse, mais avec le fait que la SKS, conformément à son but de fondation, n'a pas la capacité d'intenter une action en dommages-intérêts.

L'argumentation d'AMAG devant le Tribunal de commerce a donc eu gain de cause. Cette décision peut être déférée au Tribunal fédéral.

**Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à:**

AMAG Group SA  
Dino Graf  
Directeur Group Communication  
Téléphone +41 44 269 53 00  
presse@amag.ch

AMAG Group SA  
Roswitha Brunner  
Responsable Group PR & CSR  
Téléphone +41 44 269 53 04  
presse@amag.ch

**Portrait de l'entreprise:**

AMAG Group SA est une société suisse. AMAG Import SA importe et vend les véhicules des marques Volkswagen, Audi, SEAT, ŠKODA et VW Véhicules Utilitaires, grâce au réseau de distribution le plus grand de Suisse, soit quelque 1000 concessionnaires et prestataires de services dont AMAG Automobiles et Moteurs SA avec plus de 80 garages, centres d'occasions et de carrosserie. AMAG Automobiles et Moteurs SA est aussi le centre de compétences de la marque Bentley. Le groupe AMAG comprend également la filiale AMAG First SA, qui est la plus grande organisation de concessionnaires Porsche en Suisse.

Le groupe AMAG comprend également AMAG Leasing SA en tant que prestataire de services financiers, AMAG Parking SA, qui gère divers parkings couverts, et AMAG Services SA, titulaire de la licence d'Europcar en Suisse et qui offre un service Valetparking dans les aéroports suisses et des prestations de chauffeur à l'échelon national. Depuis 2017, AMAG est le principal actionnaire de la plateforme d'autopartage sharoo et depuis août 2018 copropriétaire d'autoSense, la solution pour la mise en réseau numérique des véhicules. Elle est également partenaire de la Swiss Startup Factory.

AMAG Group SA emploie plus de 6500 collaborateurs, dont plus de 730 apprentis.